

EN ROUTE POUR LE



LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES ORIENTALES

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2005 : TENTATIVE DE BILAN.

Le 6 décembre ont été élus les représentants du personnel aux commissions administratives paritaires nationales, académiques et départementales.

Chaque corps a eu ses élections : instits/PE, certifiés, agrégés, PLP, EPS, CE EPS, DCIO COP, CPE, PEGC, MI-SE, chaires supérieures. Face à cette multitude de corps se sont présentés quelques syndicats corporatistes qui ne syndiquent que les professeurs d'EPS ou que les professeurs de Lycées professionnels. Le diviser pour mieux régner voulu par l'administration fonctionne à merveille.

Pourquoi différencier ces personnels, SUD éducation a choisi d'être un syndicat inter catégoriel et revendique un corps unique.

La participation (61%) est en baisse de 6.3% dans le premier degré et de 3% dans le second degré. C'est un signal fort lancé à tous les syndicats. Si cette baisse continue le quorum de 50% ne sera pas atteint dans certains départements.

Au niveau national, SUD éducation (+0.7%) fait partie des deux syndicats qui progressent le plus avec la FSU (+1.2%) et garde un élu à la CAPN des certifiés. A noter, une forte progression chez les Dcio COP : 8% (+2.1%), les certifiés : 6.55% (+1.1) et les pe instits : 5.5% (+0.6).

Pour l'ensemble des académies, SUD a maintenant 50 élus CAPA et CAPD au lieu de 37 élus en 2002.

[suite page 2]

DISPENSÉ DE TIMBRAGE
P R E S S E
DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE 30/01/2006

Perpignan CTC

SUD éducation 66 28 rue Henri Bataille 66000 Perpignan

Sommaire

Elections professionnelles de décembre 2006 : bilan	1-2
Grève des animateurs de la ville de Perpignan	2
Base-élèves is watching you	3
Quand les lycées recrutent des clients pour une banque	4-5
Du côté des sans-papiers	6
Pédagogie - Apprendre à lire	7-8
Postes aux concours 2006 : le démantèlement continue !	8
Les postes en chiffres	9
Info : De l'action dans l'Education !	10
Apprentissage à 14 ans : c'est inacceptable !	11
Collectif pour la sauvegarde des écoles Las Cobas	12-13
Indépendance syndicale	13
Retour vers le futur	14-15
Décembre 2005 : l'apprentissage à 14 ans	15
Pour l'annulation du « Code de bonne conduite »	
des interventions des entreprises en milieu scolaire	16-17
Brèves	17
La précarité à l'Education nationale	18
Adhérez à Sud Education	19
1/2 journée d'information syndicale (1° degré) le 17/02	20

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 06 DÉCEMBRE 2005

[suite de la page 1]

Avec 5.44% des voix Sud est 6^{ème} organisation nationale sur 11. Ces résultats sont plutôt positifs pour un syndicat qui a des sections dans presque tous les départements mais qui n'a pas réussi à présenter des listes dans toutes les régions. Malgré tout, nous espérons une progression plus importante suite aux grèves du printemps 2003 où SUD éducation a rencontré un écho très positif dans les assemblées générales de personnels. Le temps est passé par là. Deux ans et demi après certains ont la mémoire courte ou ont été découragés par une grève qui a échoué.

Ce scrutin ne change pas grand-chose au niveau de la représentativité des organisations syndicales. Par contre, le SGEN-CFDT paye l'attitude de sa confédération et chute de 2.1%.

Dans l'académie de Montpellier, tous corps confondus, SUD éducation est 3^{ème} organisation avec 7.2% (chiffres CAPN). Nous gardons notre élu chez les certifiés : 7.45% (+1.4%). A noter : 11.9% chez les Dcio Cop (+2.55%), CPE : 5.4% (+2%) et Agrégés 5.2% (+0.6%).

Dans les P.O., tous corps confondus, SUD éducation est 3^{ème} organisation avec 8.2% !

Dans le second degré, nous totalisons 29.4% chez les Dcio COP ! CPE : 9.4%, Certifiés : 8.6% (avec une forte présence dans les lycées), Agrégés : 5.6%, PLP : 4.8%.

Dans le premier degré, SUD éducation 66 présentait pour la première fois une liste à la CAPD. Nous obtenons 9.2% des voix. Le dernier siège nous a échappé de peu. Il faut signaler le mode de calcul très avantageux pour la liste ayant obtenu le plus de

voix. En effet, un calcul au meilleur reste plutôt qu'à la meilleure moyenne aurait permis d'octroyer le dernier poste à SUD. Le calcul au meilleur reste se pratique pourtant aux élections des Conseils d'Administration des Etablissements du secondaire ! Le SNUipp, qui perd 6.2% conserve ses 5 sièges et le SE (+0.9%) garde ses 2 sièges. SUD éducation regrette de ne pas avoir obtenu de poste. L'arrivée d'un nouveau syndicat à la CAPD était nécessaire pour lutter contre la co-gestion ambiante (1).

Les résultats de ces élections sont très encourageants pour les adhérents, sympathisants ainsi que pour l'Equipe Syndicale de SUD éducation 66. Même si, pour SUD éducation 66 (créé en 2003), les élections ne sont pas une finalité, ils nous confortent dans nos orientations et dans nos luttes. L'école ne doit pas devenir un marché de main d'œuvre prêt à l'emploi mais un lieu où l'on forme de futurs citoyens responsables capables de penser, d'avoir un esprit critique face à une mondialisation libérale prétendument inéluctable. C'est dans un syndicalisme inter catégoriel de lutte que nous nous inscrivons. C'est aussi dans le champ de l'interpro au sein de Solidaires qu'il faut combattre pour un service public de qualité garanti pour toutes et tous, pour l'égalité par le haut entre salariés du public et du privé, pour le respect du droit du travail et l'abolition de toutes formes de précarité.

Benjamin Garcia

(1) Co-gestion : système qui permet de résoudre les conflits avec l'administration par la négociation du donnant-donnant.

GRÈVE DES ANIMATEURS DE LA VILLE DE PERPIGNAN !!!

Les animateurs se sont mis en grève pour protester contre le transfert aux associations du secteur animation (centres de loisirs et CLAE : Centres de Loisirs Associé à l'Ecole) aux associations UFCV, FOL, FRANCAS, LEO LAGRANGE, PEP, OUVERTUR. Ce transfert doit se faire par le biais d'un appel d'offre (1). Le cahier des clauses doit être terminé pour la mi février car l'appel d'offre aura lieu courant mars. Le vote a déjà eu lieu en conseil municipal sans concertation.

Certains animateurs ont des CDD de 6 semaines (pas

de droit aux assedic) renouvelés depuis des années et demandent leur titularisation. Qu'en sera-t-il des contrats avec ces associations ? Les animateurs qui ont déjà travaillé pour ces associations parlent de 30€ les 10 heures !!!

Benjamin Garcia

(1) *Appel d'offre* : Chaque entreprise propose une enveloppe financière nécessaire selon lui à la réalisation du projet. Le moins disant financièrement n'est pas forcément celui qui sera retenu. Mais en ces temps d'économies budgétaires !!!

BASE-ÉLÈVES IS WATCHING YOU...

Vous ne le savez peut-être pas, mais l'année scolaire 2004/2005 a été, pour notre département, une année de mise en place d'un nouveau système de saisie et de gestion informatique par internet de données concernant tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires : base-élèves.

En cours d'expérimentation dans plusieurs départements (Une vingtaine de départements « pilotes »...) il sera généralisé à toute l'Education Nationale dès la rentrée scolaire 2006.

Cette base prévoit que toutes les données (familiales, sociales, scolaires, origines géographiques, etc.) concernant les élèves soient transférées par les directeurs d'école à l'IEN, à l'IA puis au Rectorat pour terminer au fichier national via Internet.

Dans les départements, où cette base est en cours d'expérimentation, l'administration a déjà été interpellée. En février 2005 Sud Education 66 a participé à une réunion dite de « Concertation Base-élèves » organisée par l'Inspection Académique des P.O. L'I.A. s'est en effet portée volontaire pour expérimenter ce nouveau logiciel. Une formation a été imposée (ordres de mission) à de nombreux directeurs d'écoles du département les 16 et 23 mars.

Interpellée à plusieurs reprises dans les départements concernés, l'administration met en avant l'« aide » que ce système peut apporter aux directeurs d'écoles.

Pourtant les directeurs utilisent déjà un logiciel de gestion. Ne peut-on pas alors se demander si la mise en place de cette base n'est pas plus exactement un outil réalisé par l'Administration pour l'Administration afin de gérer au plus près les effectifs (carte scolaire), pour mettre en œuvre la Loi Organique relative aux Lois de Finances LOLF et répondre aux objectifs affichés par cette loi du passage « d'une culture de moyens à une culture de résultats ».

On peut aussi se demander : à qui la centralisation nationale de toutes ces données peut-elle servir ? De quelles estimations les administrations peuvent-elles avoir besoin ? Statistiques sur les évaluations ? Les enfants en difficultés ? Des données sur l'immigration ?

L'utilisation de cette base pourrait s'avérer dangereuse et porter gravement atteinte aux libertés individuelles de chacun(e). Elle représente en effet, ni plus ni moins, l'introduction d'une logique de fichage de type comptable et non au service des besoins éducatifs des jeunes. Cela ne laisse plus à l'enseignant la possibilité d'apprécier humainement une situation

individuelle. Certaines informations demandées représentent un risque. En effet divulguer et utiliser des informations strictement privées (comme, par exemple la situation familiale, les origines géographiques de l'enfant, la langue et la culture d'origine, ...) pourrait s'avérer dangereux dans une période où le gouvernement s'emploie à surveiller « pour mieux punir » des populations souvent marginalisées par la précarité. N'est-ce pas un risque de dérive vers d'autres utilisations « extra-scolaires » ? Enfin nous nous inquiétons fortement de la centralisation des données à Orléans, motivée par le besoin de statistiques plus efficaces. En

principe les noms des enfants restent anonymes mais *si l'administration a besoin des noms l'anonymat peut être levé...*

Cela laisse « rêveur » mais n'est finalement pas si surprenant !

Toutes ces mesures sont à rapprocher du « rapport

Benisti », commandé par le gouvernement concernant le risque des « comportements déviants » des enfants dès leur plus jeune âge qui amalgame « délinquance » et « familles issues de l'immigration », qui propose une « culture du secret partagé » et qui a fortement inspiré la loi sur la délinquance de Sarkozy et les lois Perben II qui considèrent comme potentiellement délinquante toute « personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles » donc à signaler à la police via la municipalité.

Sur plusieurs département « expérimentaux » des directeurs d'école ont refusé de participer à cette formation. Lors de certains conseils d'école une présentation du projet est faite aux parents d'élèves et aux différents partenaires concernés. Enfin, lors du dernier Conseil Fédéral de SUD Education, il a été décidé de diffuser le plus largement possible le texte de la pétition et de tenter à nouveau d'interpeller les autres syndicats de l'Education Nationale sur les risques d'un tel projet.

L'ultra-sécurité n'est pas une fatalité. A nous de relayer l'information sur les risques que présente un tel projet et de diffuser le plus largement possible les pétitions et les moyens d'action.

Ariane Augé

L'Education nationale, succursale de la Société Générale : quand les lycées recrutent pour une banque

Le slogan de la Société Générale est : « Si on en parlait ? ». D'accord, parlons-en...

Mercredi 7 décembre après-midi, palais des congrès de Perpignan. Le « Quiz Team » organisé par la Société Générale commence. Trois lycées publics du département (Arago, Lurçat et Maillol) et un lycée privé ont “fourni” (on aurait bien dit “loué”, mais le service était gratuit...) à la banque des élèves, sélectionnés pour leur culture générale, participant à un jeu présenté par la banque comme étant du type « Questions pour un champion ». Ah, la culture ! Voilà qui devrait ravir tous les membres de l'Education nationale ! Voyons de plus près de quoi il s'agit.

Les participants s'assoient, par groupes, à des tables où sont disposées diverses brochures publicitaires sur la Société Générale. Dans une ambiance de show télévisé, un “chauffeur” de salle est chargé de mettre les élèves dans l'ambiance : « Qui veut gagner le quiz ? Il n'y a que ceux-là qui crient ! Les autres ne veulent pas gagner ? », etc.

En guise d'apéritif, chaque table reçoit un questionnaire sur la Société Générale. On précise aux candidats qu'ils ont tout intérêt à le remplir. En effet, certaines des questions seront posées à nouveau durant le quiz lui-même ! Exemples : « Quel est le plafond autorisé d'un découvert à la Société Générale sur un compte jeune ? » ; « Quel est l'âge minimum pour pouvoir disposer d'une carte bleue ? » (Comment ? Vous trouvez que ces questions n'ont rien à voir avec la culture générale ? Vous trouvez qu'elles peuvent inciter les élèves à devenir clients de la banque ? Quel mauvais esprit !). Les réponses sont bien sûr dans les brochures, mais des “conseillers” de la banque se sont de toute façon assis à chaque table pour aider les élèves.

Le show continue : on annonce aux participants qu'ils ont tous d'ores et déjà gagné deux places de cinéma chacun. Ils apprendront plus tard que ce don

généreux est subordonné à l'ouverture d'un compte à la Société Générale ; détail mineur, ne pinaillons pas... L'animateur présente ensuite les lots à gagner : un lecteur MP3, un baladeur radio Nike (sic) et une montre. Mais les gagnants devront aller les chercher à « l'espace jeune » de la banque, car ces lots n'ont pas été reçus à temps (zut alors, quelle malchance !).

Pour ce qui est du jeu lui-même, les participants ont été divisés en groupes concourant les uns contre les autres, lycées contre lycées. Sur ce point, on peut reconnaître que la Société Générale respecte l'esprit de l'Education nationale : il ne s'agit là que d'une

“miniaturisation” de la compétition entre établissements à laquelle nous assistons depuis maintenant plusieurs années. Quant à la culture générale, rassurons-nous, elle est au rendez-vous à travers cinq rubriques : télévision, musique,

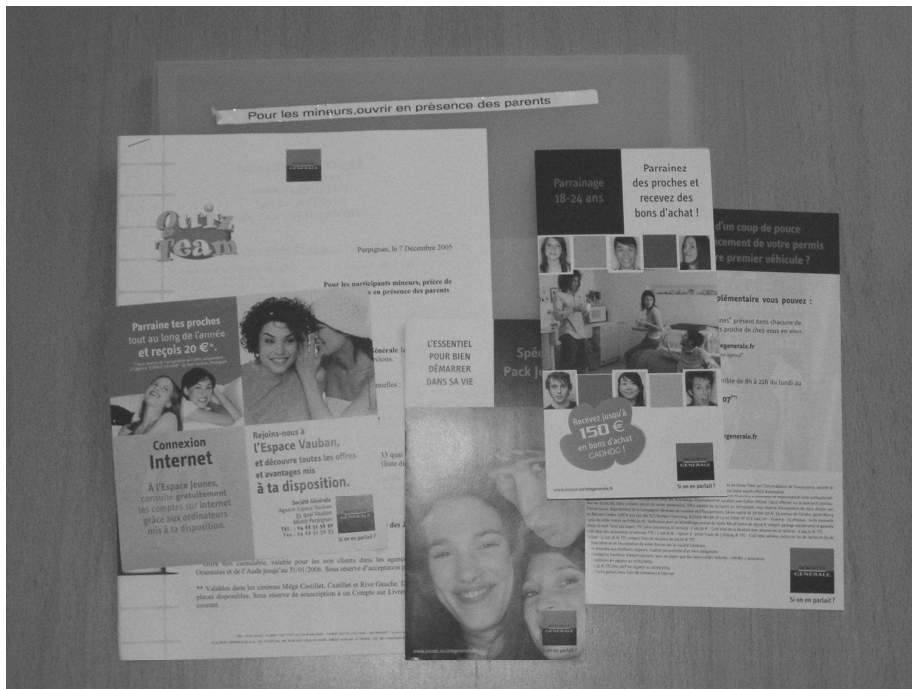
cinéma, sport et... littérature (ouf !). A propos de littérature, les participants d'une autre session que celle des lycéens (étudiants, jeunes rugbymen...) apprendront que *Les Lettres de mon moulin* ont été écrites par Giono, et non par Daudet comme leurs profs le leur ont appris, et comme ils ont d'ailleurs tous répondu. Il faudra que les participants s'insurgent pour que l'animateur reconnaisse piteusement son erreur. Pour la musique, on imagine bien qu'il s'agira plus de Lorie que de Bach ou Beethoven, mais enfin quoi, vous avez quelque chose contre la « culture jeune » ? Et comme promis, ces questions de culture générale (« Quel est le prénom de la sœur de Phoebe dans la série TV *Friends* ? ») sont émaillées de questions sur la Société Générale... Entre la culture générale et la culture Société Générale, l'écart est si mince !

Le jeu fini, les grands gagnants sont applaudis comme il se doit dans tout show qui se respecte.

[suite page 5]

[suite de la page 4]

Pendant ce temps, les “conseillers” distribuent à tout le monde des malettes « Quiz Team » (voir photo) contenant une abondante publicité sur la Société Générale, surtout concernant les services qu'elle offre aux jeunes. Tartufferie suprême : chaque malette est ornée d'un autocollant : « Pour les mineurs, ouvrir en présence des parents ». C'est dans cette malette que les élèves apprendront, par un astérisque en bas de page, que les deux places de cinéma sont “offertes” « sous réserve de souscription à un Compte sur Livret ou à un compte courant. »



La malette distribuée à tous les élèves...

Quel bilan peut-on tirer de tout cela ? Le « Code de bonne conduite des interventions de entreprises en milieu scolaire »⁽¹⁾, texte officiel (par ailleurs éminemment critiquable car légitimant de fait certaines pratiques scandaleuses : voir pages 16-17, l'appel à signer le manifeste pour l'annulation de ce texte), dit notamment :

- « Les services de l'éducation nationale et les établissements scolaires sont également souvent sollicités par des entreprises qui souhaitent intervenir en milieu scolaire, afin de bénéficier des facilités d'accès à une population ciblée et captive envers laquelle elles ne poursuivent en fait qu'une

stratégie commerciale. »

- « Conformément aux recommandations de la note de service du 27 avril 1995, les services de l'éducation nationale, centraux ou déconcentrés, s'assurent de **l'intérêt pédagogique** des propositions de partenariat des entreprises à destination du monde scolaire. Les actions de partenariat doivent soit s'inscrire dans le cadre des programmes scolaires, soit être liées à l'éducation (culture, civisme, santé...), soit favoriser un apport technique (notamment pour la réalisation de produits multimédias), soit enfin correspondre à une action spécifique (commémoration, action locale). [...]

Toute action de partenariat doit **respecter les valeurs fondamentales du service public de l'éducation**, notamment le principe de neutralité et n'est destinée qu'à faire connaître aux élèves une entreprise et ses modalités de fonctionnement. **Elle ne saurait dissimuler une véritable opération commerciale.** »

- « Des entreprises proposent d'organiser des concours qui s'adressent aux élèves. Ces concours doivent avoir **une relation explicite avec les programmes d'enseignement et la formation des élèves.**

Il appartient à l'établissement de **s'assurer de l'intérêt pédagogique du projet de concours.** Dans les établissements d'enseignement secondaire, le conseil d'administration peut être utilement saisi pour fixer les règles de participation aux concours. »

Nous laissons le lecteur seul juge de la « bonne conduite » de la Société Générale...

Marc Anglaret

(1) <http://www.education.gouv.fr/bo/2001/14/ensel.htm>

DU CÔTÉ DES SANS-PAPIERS...

Jeudi 12 janvier 2006, un extrait d'interview de Sarkozy était diffusé aux informations de 13h00 d'une radio du Service Public. Il y déclarait qu'en 2006, il comptait atteindre le chiffre de 25 000 expulsions (estimé à 20 000 pour l'année écoulée). Il y annonçait aussi qu'il avait l'intention de restreindre les conditions d'accès au rapprochement familial. Bref, encore une fois, le gouvernement frappe un grand coup et dans l'indifférence quasi-générale. Force est de constater que, malheureusement, ce genre de déclaration ne surprend plus grand monde...

Sur les Pyrénées-Orientales, comme ailleurs, le centre de rétention ne désemplit pas. La préfecture s'en donne à cœur joie et continue son triste travail. La mobilisation reste toujours faible. Il est, entre autre, très dur de faire circuler correctement l'information.

De plus se mobiliser signifie aussi pouvoir agir et réagir dans l'urgence. Dans notre département coexistent désormais deux structures qui « inter-agissent ». Or, plus que jamais, c'est une lutte où il faut au maximum rester soudés.

Le comité de soutien aux sans-papiers continue son travail et se réunit tous les lundis à partir de 18h00 (actuellement au local de la C.G.A., rue Théodore Guiter à Perpignan), comme il l'a toujours fait depuis septembre 2002. La fin de l'année 2005 a vu émerger, un peu partout en France, l'institutionnalisation des Réseaux Education Sans-Frontière. A Perpignan cette structure vivait déjà, depuis plus d'un an, à travers l'action menée par différentes organisations et personnes individuelles faisant partie du comité de soutien aux sans-papiers. Une partie du travail consistait, par exemple, à interpeller la préfecture sur le sort de jeunes scolarisés sans-papiers.

D'autres personnes et organisations ont fait le choix de s'associer à ce réseau et de le rendre plus « visible ». Il se réunit environ une fois par mois et travaille plus spécifiquement sur le sort réservé par nos institutions aux jeunes majeurs scolarisés sans-papiers. Un rassemblement aura lieu le mercredi 1^{er} février 2006, à 14h30, devant la Préfecture. Par ailleurs différents juristes et militants spécialistes du droit des étrangers viendront à l'Université le samedi 11 février 2006

de 14h00 à 18h00 pour une formation ouverte à toute personne souhaitant y participer. Dans chaque établissement scolaire du second degré il devrait désormais y avoir une personne référente. Tout jeune en situation irrégulière devrait pouvoir

s'adresser à elle afin qu'elle fasse circuler l'information au sein du réseau et mobilise au plus vite l'aide nécessaire. Une boîte e-mail est mise en place :

resf-66@laposte.net.

Bref, on cherche à mettre en place le maximum d'outils pour faire circuler l'information si un jeune scolarisé est menacé d'expulsion.

Agir au plus vite... Réagir au plus vite... N'est-ce pas ce que nous devrions parvenir à faire pour toute personne menacée d'expulsion, scolarisée ou non ? Car qu'est-ce que la question des jeunes scolarisés sans-papiers, si ce n'est une des déclinaisons de l'absurde logique administrative dans laquelle se trouve toute personne en situation irrégulière ? Un jeune scolarisé est tout autant victime qu'un autre sans-papier, homme, femme, célibataire ou non, ..., de la précarité, de l'exploitation, de la peur, bref de l'acharnement législatif qui n'a cessé de se durcir au fil des années. Bouger pour un élève sans-papiers fait partie du même combat que la lutte pour la régularisation globale de tous les sans-papiers. Personne n'est illégal !

Ariane Augé

APPRENDRE A LIRE

Nous, éducateurs, enseignants, militants de mouvements pédagogiques et d'éducation populaire, nous désobéirons à la circulaire du Ministre de l'Education Nationale préconisant une méthode de lecture contraire à la visée émancipatrice de l'Education.

Depuis plusieurs mois, le terrain se préparait minutieusement : jeter le doute dans l'opinion publique, apeurer les parents, valoriser certaines pratiques pédagogiques ... Les événements de novembre renforçant ces peurs et ces doutes ont stigmatisé une partie de la jeunesse et de ses enseignants. Cette série de désinformations et leur circulation organisée à l'échelle nationale a été une véritable propagande gouvernementale. L'opinion publique ainsi conditionnée pouvait recevoir et applaudir la circulaire ministérielle.

Obliger une méthode d'apprentissage est déjà en soi un déni d'éducation, une réduction de l'acte d'enseigner à un simple geste d'exécution, la classe à une somme de techniques et de recettes. Mais lorsque cette méthode vise l'asservissement, l'assujettissement, la docilité de la jeunesse, nous sommes bien dans la propagation d'une idéologie politique écrasant toute émancipation possible de l'éducation.

Des méthodes d'apprentissage où l'enfant est chercheur à celle où l'enfant est dressé, le choix idéologique est limpide : refuser à l'enfant dès le plus jeune âge de penser, lui ôter le désir de questionner, de comprendre, de connaître, lui imposer une obéissance passive en le contenant par des exercices répétitifs et mimétiques... L'obéissance au code phonétique modèlera son comportement et le temps passé à répéter passivement réduira celui à penser, à créer, à communiquer...

Au-delà de l'apprentissage de la lecture c'est toute une volonté d'agir sur les capacités réflexives et complexes de compréhension du monde de toute une jeunesse.

Une jeunesse qui déchiffre et une jeunesse qui lit,

l'école publique affiche sa séparation, pour les uns le minimum scolaire et pour les autres l'environnement culturel assuré par les organismes privés.

Les jeunes des couches populaires sauront tous déchiffrer ! Au moins les programmes de télévision, la publicité et autres objets utiles à la consommation. Des textes simplifiés, utilitaires pour eux, quelques textes littéraires distribués au compte-gouttes et pour les plus méritants, quelques accès aux grandes écoles. Quant aux autres, aux fameux "héritiers", ils auront la transmission culturelle par la famille, l'école et les activités culturelles privées...

Des méthodes d'apprentissage où l'enfant est chercheur à celle où l'enfant est dressé, le choix idéologique est limpide...

La méthode syllabique a également un sérieux atout économique ! Plus la peine de réduire les effectifs, de dédoubler des classes, faire répéter les enfants tous ensembles sons et syllabes peut supporter un certain nombre d'élèves. Pour les

récalcitrants, puisque tout sera fait à l'école, ils seront traités au cas par cas dans les programmes de réussite éducative en contractualisant les familles qui devront accepter l'échec, la rééducation et l'orientation comme allant de soi. Les solutions préconisées aux individus ne coûteront rien à l'Education Nationale puisque déléguées au privé : orthophonistes, soutiens scolaires, formations à distance, éditions scolaires et parascolaires...

On est bien loin de l'école publique, laïque et gratuite pour tous !

Le gouvernement a commencé par la méthode de lecture, emblématique de cette propagande politique et idéologique mais qu'arrivera-t-il aux enseignements des mathématiques, de l'histoire, des artsils ne pourront pas demeurer des espaces de mise en œuvre de la pensée.

[suite page 8]

PÉDAGOGIE

[suite de la page 7]

De Robien est bien conscient que sa circulaire est insuffisante en regard des programmes de 2002, c'est pourquoi il a annoncé qu'ils seront changés car... trop chargés.

D'autres circulaires ? D'autres programmes ?

Alors restons vigilants et appelons à la désobéissance professionnelle et civile !

*Institut Coopératif d'Education Moderne
(ICEM)*

SUD Education 66 souscrit pleinement à cette analyse et est signataire de ce texte. Pour lire le texte de notre ministre, allez sur notre site :

www.sudeducation66.org (rubrique « Documents »)

La démarche démagogique, électorale et populiste de l'analyse est édifiante. La méthode assimilant le B.A. BA et le syllabique donnait peut-être des résultats de déchiffrement mais elle était enseignée trois heures minimum par jour sur cinq jours, soit quinze heures par semaine minimum.

Ces moyens ne sont pas à l'ordre du jour, il n'y a aucun miracle à attendre de cette méthode désuète, inadaptée à nos programmes. De plus elle nie le sens de la lecture et insulte l'intelligence de nos élèves. Désobéissance civile... OUI !

CONCOURS - EFFECTIFS

POSTES AUX CONCOURS 2006 : LE DÉMANTÈLEMENT CONTINUE !

Le 21 décembre dernier, le gouvernement annonce des diminutions importantes aux postes des concours de l'enseignement national. 23 500 postes sont ouverts pour les concours d'enseignants 2006 contre 29 950 postes en 2005. Ceci représente une baisse générale de 22%. Le gouvernement réalise la plus forte baisse depuis une dizaine d'années.

Moins 13% pour le primaire, la chute est spectaculaire mais dans le secondaire où 12 000 postes sont ouverts contre 16 800 en 2005, nous atteignons là 29% de baisse. Toutes les filières sont touchées : les baisses vont de 24% pour les sciences à 50% pour les STAPS (professeur d'éducation physique). Les langues sont moins attaquées, le ménage a été fait l'année dernière.

Nous assistons à un véritable massacre des métiers de l'enseignement. Certaines filières sont particulièrement touchées comme la philosophie (baisse de 38% pour le CAPES) . Sur dix ans les chiffres parlent d'eux-mêmes : - 45% pour le Capes d'Histoire-Géographie, -88% pour le Capes de Philosophie, -60% pour le Capes d'Economie et Science Social,... Le gouvernement n'en démord pas et continue toujours aussi tranquillement à casser tous les services publics les uns après les autres : les communications, l'énergie, les transports, la santé et maintenant l'Education Nationale

Ne nous laissons pas bernier plus longtemps. Les étudiants en STAPS ont bien compris que leur métier et leurs études sont menacées par un gouvernement qui s'acharne depuis trois ans contre cette filière. Chaque année ces étudiant-es se mobilisent et cette année encore, les vacances à peine finies, ils se sont organisés en Assemblée Générales à Poitiers, Lille, Rennes, Aix, ... pour dénoncer cette baisse catastrophique.

Rejoignons-les dans une grève nationale et demandons un véritable service d'éducation qui se soucie d'être ouvert à tous et toutes et non de la rentabilité !!!

Rejoignons-les pour défendre nos conditions de travail et l'avenir de nos élèves, de nos enfants !

« Carte scolaire 2006-2007 » ou

« On se moque de nous ! »

Au départ il était prévu 4865 élèves supplémentaires dans le premier degré sur l'académie et 89 postes. $4865 \div 89 = 55$ élèves par classe !

Un coup de baguette magique et ... «POUF» plus que 2374 élèves, donc plus que 60 postes.

2374 : 60 = 40 élèves par classe. Tout s'arrange ... mais si les premiers chiffres étaient les bons ... $4865 : 60 = 81$ élèves par classe !!!

Même en prenant les chiffres « remaniés » de l'académie ce qui est proposé est inacceptable !

Pour les P.O. 19 postes pour 647 élèves supplémentaires. Ce ne sont pas 19 postes pour 19 créations de classes. Une part est affecté en moyens de remplacement, une autre pour les décharges ... et cela nous donne une moyenne réelle de... **40 élèves par classe !** Avec des chiffres « remaniés » ! La moyenne d'élèves par classe est en hausse et cela continuera en 2006-2007. Et nous qu'est-ce qu'on fait ?

Pour l'Hérault 485 élèves supplémentaires et 0 (zéro) postes, mais ce sont des maternelles ... Quel sort est-on en train de réserver aux maternelles ! Après la parution des textes, ils passent à la mise en pratique ... normal, non ! **Mais nous, qu'est-ce qu'on fait ? Mais NOUS, qu'est-ce qu'on fait ? ! SUD éducation ne peut qu'avec vous !!!**

Chiffres de l'académie :

Aude : 13 emplois, Gard : 23 emplois, Hérault et Lozère : 0 emplois, P.O. : 19 emplois, réserve académique : 5 emplois. Ils ne parlent plus de postes mais d'emplois !?

Michel Benkemoun

- Un EREA parisien en "droit de retrait".
- Grève jeudi 26-02 dans les établissements du 93 (appel intersyndical + soutien FCPE).
- Manif à Pau , Lille ... contre les suppressions de postes.
- Manif nationale étudiants contre le Contrat Première Embauche le 7 février.
- Lutte de l'école Las Cobas à Perpignan contre sa suppression.

**

Lundi 23 janvier 2006

Professeurs non remplacés: des parents d'élèves se mobilisent dans le 93

Plusieurs centaines de parents d'élèves du primaire se sont mobilisés samedi en Seine-Saint-Denis pour réclamer le remplacement des professeurs absents.

Les parents d'élèves ont assuré avoir occupé les inspections académiques de circonscription de Saint-Denis (au moins 200), Bobigny, Bagnole (une cinquantaine) et du Raincy (une cinquantaine), selon Yves Travert, secrétaire général de la FCPE 93.

A Montreuil et à Epinay-sur Seine, les groupes scolaires Danton et Pasteur ont été occupés, toujours selon la FCPE.

Des pétitions protestant contre les non-remplacements ont été lancées. Au Bourget, et à Clichy-sous-Bois

Les parents d'élèves de toutes ces villes se rendront le 1er février au ministère de l'Education nationale pour faire entendre leur voix, leurs courriers adressés au ministre Gilles de Robien étant jusqu'à présent restés sans réponse.

Les villes de Rosny-sous-Bois, où une manifestation a eu lieu samedi dernier, et de Noisy-le-Sec, où une action est prévue samedi prochain, s'associeront également à ce mouvement, ainsi que la ville de Gagny.

**

Mardi 24 janvier 2006

Un mouvement d'occupation nocturne de collèges naît en Seine-Saint-Denis

Des professeurs et personnels éducatifs de Seine-Saint-Denis ont décidé d'occuper leurs collèges la

nuît, parfois avec l'aide de parents, pour manifester autrement que par la grève, leur opposition à la politique gouvernementale.

"On a constaté une lassitude des collègues, les grèves coûtent cher. Les occupations permettent de prolonger l'action des professeurs sans perte de salaire", explique avec pragmatisme à l'AFP le secrétaire départemental du Snes, Goulven Kerien, misant sur des occupations nocturnes jusqu'aux vacances de février.

Pour Sébastien de Schryver, jeune professeur de mathématiques au collège Pierre Sépard à Drancy, "l'occupation est un moyen d'action complémentaire à la grève, qui a l'avantage de montrer notre opposition au gouvernement sans faire pâtir les élèves".

Le collège Travail à Bagnole a lancé le mouvement dès lundi soir.

L'occupation a été décidée après un mouvement de retrait des enseignants, qui se sont résignés à reprendre les cours lundi. « Quand on n'a pas obtenu gain de cause et qu'on estime avoir privé de cours trop longtemps les élèves, la dernière solution reste l'occupation ».

Quatre collèges de Drancy ((Liberté, Pierre Sépard, Paul Langevin et Jacques Jorissen) devaient prendre le relais mardi soir. Deux d'entre eux craignent de perdre leur classement Zep, tous se sentent "victimes de la politique gouvernementale",

Au collège Jean-Jaurès de Villepinte, dont le gymnase a brûlé lors des violences de novembre, les professeurs ont décrété l'état d'urgence et occuperont massivement l'établissement mercredi soir, avec des parents pour "protéger leur collège de la violence ministérielle".

« On veut ainsi exprimer notre sentiment que la violence des propositions Robien est pire que celle des violences urbaines »

Lors de l'AG des établissements du 93, jeudi 19 janvier, 50 établissements étaient représentés : le mécontentement est général. Du droit de retrait, on passe déjà à des actions revendicatives.

SUD éducation 66

COLLECTIF POUR LA SAUVEGARDE DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES LAS COBAS – PERPIGNAN

En 1999, Monsieur Alduy Sénateur Maire de Perpignan adresse un courrier à tous les parents de l'école Las Cobas dans lequel il mentionne : « aucune décision de fermeture n'est prise et nous poursuivons le débat ».

Le 4 novembre 2005, les parents délégués des écoles Las Cobas sont conviés par Mme Sanchez-Schmid, adjointe au Maire, à une réunion dont l'objet cité est le suivant : « dans le cadre de la construction de l'école située au Mas Vermeil, il est indispensable de revoir les périmètres scolaires des écoles suivantes : Château Roussillon, Simon Boussiron, Fénelon, Pierre de Coubertin et Las Cobas. »

De fait, il est annoncé la fermeture des écoles maternelle et primaire Las Cobas pour la rentrée scolaire 2006.

Malgré la très forte mobilisation et l'opposition argumentée des parents d'élèves, des associations, des commerçants et des habitants du quartier, la fermeture des écoles sera confirmée lors de la réunion organisée par la Mairie le 15 Novembre 2005 avec les parents d'élèves.

Lors d'un entretien avec Monsieur le Maire le 21 Novembre 2005, les délégués de parents d'élèves se heurtent à la même fin de non recevoir.

Ce même jour la fermeture des écoles est votée en Conseil Municipal.

Ces écoles sont l'exemple d'une **mixité sociale parfaitement réussie**, prouvant que l'intégration de chaque personne est possible.

Elles participent activement à la vie de quartier : Fête des quartiers, Marché de Noël, Carnaval, fête des associations, la kermesse, la fête de la Saint Jean. Ces animations rassemblent les écoliers, les habitants et commerçants du quartier.

ICI ON VIT COMME DANS UN VILLAGE AU CŒUR DE LA VILLE DE PERPIGNAN.

Il est donc clair que les écoles Las Cobas répondent parfaitement aux objectifs de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dont Mr ALDUY, sénateur Maire, est le Président : offrir un cadre de vie digne aux populations, maintenir le lien et la cohésion sociale, créer des relations de proximité, favoriser le développement économique, replacer les écoles dans les quartiers.

Pour ces raisons, les parents d'élèves sont et restent fortement opposés à la fermeture de leurs écoles, encouragés par les 2000 signatures récoltées, en 15 jours, lors de leur pétition. La fermeture de notre école n'est pas une première, on se souvient de Muchart et Bouchor. Quelle autre école est prochainement menacée ?

Le collectif pour la sauvegarde des écoles maternelle et primaire de Las Cobas est né. Vous vous reconnaissez dans les valeurs de mixité sociale, d'intégration qu'il défend, vous souhaitez le soutenir, le renforcer, merci de nous communiquer vos coordonnées qui seront rajoutées à celles déjà existantes (Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, e-mail).

Contact : coll.lascobas@hotmail.fr ou Collectif LAS COBAS - 27 Rue Claude Ledoux 66000 PERPIGNAN

Vous trouverez la liste des signataires : syndicats, écoles, associations... sur le site www.sudeducation66.org ainsi que la pétition (rubrique « Actualité - Agenda »).

[suite page 13]

FERMETURE D'ÉCOLE

[suite de la page 12]

DERNIÈRES NOUVELLES

Le 16/01, lors de la réunion de présentation de l'école du Mas Vermeil, les parents d'élèves des écoles Las Cobas sont restés à la porte. La Police Municipale empêchait de rentrer les personnes sans carton d'invitation. Il semblait intéressant d'entendre et de poser des questions puisque, même si les enfants de Las Cobas n'iront pas dans ce nouveau groupe scolaire, c'est bien parce qu'il se construit que Las Cobas ferme ! Il y a donc des liens étroits entre ces différentes écoles. La mairie a refusé que les parents participent à cette rencontre puisque d'après elle ils n'étaient pas concernés ! Effectivement, une fois de plus, les parents ne sont pas entendus et les enfants de Las Cobas sont considérés comme les futurs bouches troues des places libérés dans d'autres écoles !

En tout cas, les parents n'ont pas attendu deux heures durant pour rien. A la sortie de nombreux

parents ont signé la pétition.

L'école Château Roussillon, avec la fermeture de 2 ou 3 classes à la prochaine rentrée, est elle aussi menacée, à terme, de fermeture. C'est en fait la politique générale de fermeture des petites écoles de proximité de Perpignan (pour des raisons économiques) qu'il faut combattre. SUD éducation 66 va interpeller prochainement l'IA sur ce point.

D'autre part, avec la redéfinition des secteurs des écoles, nous sommes inquiets pour la prochaine rentrée. En effet, les effectifs varient en fonction des parents qui acceptent de changer d'école. Personne n'est capable pour l'instant de dire avec certitude combien d'élèves iront de Boussiron ou de Château Roussillon à l'école du Mas Vermeil ! L'école Boussiron pourra-t-elle avec 11 classes pour 12 locaux accueillir tous les élèves de Las Cobas ?

Le collectif

INDÉPENDANCE SYNDICALE

De la beauté des journaux et plaquettes...Et des papillons aussi ? Mais non, juste les journaux et les plaquettes.

Pour financer un projet, il y a deux possibilités :

- 1) Le sponsoring, pour ceux qui ne comprennent pas l'anglais, ça veut dire qu'on va voir des entreprises et qu'en échange de l'affichage d'un logo, à condition qu'on fasse de la pub pour cette entreprise quoi, elle nous donne de l'argent. Qu'elle était gentille, mais ouiiiiiii. Gentille la tretteprise.
- 2) Le financement par l'impôt. Alors, là c'est des gens élus, qui représentent les citoyens et qui décident de financer tel ou tel projet.

Un de ces système nous semble anti-démocratique, lequel ? Vous avez deviné ?

Alors, voilà, je veux faire une plaquette, une belle plaquette toute en couleurs, cartonnée et tout, ou alors, un beau journal syndical tout en couleurs, agréable à lire et tout et tout. Alors, je commence par utiliser les cotisations syndicales ou les recettes

de l'association, ou les subsides de l'état, selon que je suis une administration, une organisation syndicale ou un mouvement pédagogique. Et puis, je me rends compte que je ne pourrai pas mettre autant de pages que je le voudrais, ou pas assez de couleurs, ou pas de papier cartonné. Alors, je vais taper aux portes de la MAE, de la MAIF, de la MGEN, de la banque populaire, du crédit agricole, de la poste, de la SNCF, de la souris verte... Alors, bien sûr, aucune de ces entreprises ne mérite d'être trempée dans l'eau ou dans l'huile, ni d'être transformée en escargot tout chaud.

Mais, plusieurs questions se posent, si ce que je mets dans ma plaquette ne plait pas à tel ou tel sponsor, suis-je prêt à prendre un papier pas terrible, moins de couleurs ? La liberté d'expression est-elle soluble dans le sponsoring ? Le choix de financer un projet ou pas, est-il un choix politique ? Toute action est-elle politique ? Le choix de soutien financier de tel projet par telle entreprise est-il politiquement contrôlable ? Par le citoyen ? Le consommateur ? L'actionnaire ?

Nicolas Lambert

RETOUR VERS LE FUTUR

La crise des banlieues a été l'occasion pour le ministre de l'éducation, tout en persévérant dans la volonté de ses prédécesseurs de démanteler le système public d'éducation, de faire toute une série de propositions qui ne sont rien d'autres qu'autant de pas en arrière. Est-ce simplement parce que l'air du temps serait à la réaction ou bien ne s'agit-il pas plutôt d'un tout autre projet ?

Déjà le 8 septembre dans l'émission « Face aux chrétiens » sur Radio Notre-Dame, il inventait le cercle carré, autrement dit une école privée et confessionnelle qui appartiendrait à école de la République. Il préconisait l'égalité des moyens entre le public et le privé, c'est-à-dire la baisse des moyens.

Quelques voitures brûlées plus tard, des annonces plus réactionnaires les unes que les autres se sont succédées.

Qu'on pense au retour de la bivalence. Certains des prétextes ne peuvent guère tromper. Diminuer le nombre de professeurs devant les élèves, n'est-ce pas justement tout le sens de la politique de recrutement ou plutôt de non recrutement ? Bref, l'intérêt des élèves est toujours invoqué lorsqu'il s'agit de faire des économies de personnel.

L'annonce en fanfare de l'abandon de la méthode globale, outre que Jack Lang l'avait proscrite, ne relève pas simplement de l'amateurisme, mais plutôt de la poudre aux yeux. Il s'agit simplement de faire porter la responsabilité des difficultés des élèves placées dans la désespérance sociale sur les professeurs.

De même, l'annonce de policiers dans les écoles servait simplement à masquer le manque cruel de surveillants. Car, une mesure aussi absurde, immédiatement dénoncée par les syndicats de policiers les plus sécuritaires, n'avait aucune chance de voir le jour.

Quant à la modification de la carte des Z.E.P. – attaquées par le ministre de la répression sociale, Nicolas Sarkozy – elle a certes comme but de faire des économies. Est-il nécessaire de rappeler qu'un élève d'un collège de Z.E.P. coûte moins qu'un élève de lycée et bien moins qu'un élève de classe

préparatoire ? Donner plus à ceux qui en ont le plus besoin est purement et simplement un mensonge.

En fait, l'ensemble des mesures ou des déclarations poursuivent un même objectif politique : confier au marché le "service" éducatif. Et pour cela, rien ne vaut la constitution de populations difficiles et en difficultés. Le cas de la proposition de l'apprentissage à quatorze ans est de ce point de vue significatif.

L'ordonnance n° 59-45 du 6 janvier 1959 portant prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans modifiait la loi du 28 mars 1882 qui instaura la scolarité obligatoire de six à treize ans, elle-même prolongée jusqu'à quatorze ans par l'article 16 de la loi du 9 août 1936. Elle stipule que cette obligation concerne les enfants des deux sexes, français et étrangers. Depuis la loi

Haby du 11 juillet 1975 créant le "collège unique" et la mise en place ultérieure dans les Lycées professionnels des classes qui deviendront les quatrièmes et les troisièmes technologiques, le palier d'orientation vers l'enseignement professionnel a été repoussé de la cinquième vers la troisième. L'évolution du système éducatif français, au moins dans ses intentions affichées, était celle d'une ambition éducative pour tous, d'une élévation du niveau.

La flambée de violences dans les quartiers de relégation de la misère sociale a donné immédiatement l'occasion de présenter un projet réactionnaire de retour au capitalisme du XIX^{ème} siècle. Car, l'idée d'un retour à l'apprentissage à partir de quatorze ans montre à l'évidence la volonté de réserver l'éducation à une minorité.

[suite page 15]

FERMETURE D'ÉCOLE

[suite de la page 14]

Il ne s'agit nullement, comme d'aucuns pourraient le croire ou font cyniquement semblant de le croire, de permettre à des jeunes qui ne seraient pas "adaptés" à l'enseignement général de trouver une voix de promotion. Comment, à la deuxième ou troisième génération de chômage, de carences éducatives et affectives, être adapté à la discipline scolaire et goûter aux délices de la langue de Cicéron ? Combien d'enfants d'énarques en difficulté iraient en apprentissage à partir de quatorze ans ?

Il s'agit de casse sociale en faisant payer à ceux qui la subissent les effets d'une politique concertée.

Aussi l'idée a-t-elle finalement été transformée. Pourquoi ? Le patronat, en général, n'en veut pas car il a besoin d'une main d'œuvre qualifiée et mature. Or, ce n'est absolument pas une nouveauté. C'est la droite gaulliste qui avait prolongé la scolarité obligatoire, c'est la droite giscardienne qui avait créé le "collège unique", bref, la disparition de la cinquième comme palier d'orientation correspondait aux besoins économiques.

Si on regarde donc la mesure pondue, elle révèle

qu'il s'agit à la fois de se débarrasser de certains élèves en les faisant se promener pendant un an de métiers en métiers et de transformer les professeurs en tuteurs chargés d'accompagner les élèves dans la "vraie vie", la vie en entreprise. La rémunération qui serait de cinquante euros par semaine, c'est-à-dire moins que la moitié du RMI, ridicule en apparence, s'adresse évidemment à une couche sociale déterminée.

L'année préparatoire à l'apprentissage devrait conduire à signer un éventuel contrat d'apprentissage. Or, rien n'est moins assuré. D'abord parce que rien ne permet de prédire que les entreprises joueront le jeu. Ensuite parce que rien ne garantit que le jeune sera jugé apte à continuer dans cette voie. Bref, si on pense que cette mesure appartient à un ensemble baptisé « égalité des chances », on reste confondu par tant d'impudence.

Quant aux professeurs nostalgiques du conseil de classe de cinquième qui rêvent de se débarrasser de la "racaille", qu'ils se rassurent : ils la retrouveront bientôt lorsqu'ils feront leur stage obligatoire en entreprise.

Patrice Bégnana

ÉCOLE ET LIBÉRALISME

DÉCEMBRE 2005 : L'APPRENTISSAGE A 14 ANS

Juillet 1966, Aïda Vasquez et Fernand Oury écrivent dans leur livre préfacé par une certaine F. Dolto, *Vers une pédagogie institutionnelle* :

« Il est possible que, faute de demande sociale, nous soyons voués au dérisoire, au « dérisoire » : nous sommes des utopistes ? Et si cette demande sociale était, elle aussi, utopique ? s'il était impossible de former des « hommes pour » ?

On a pu dire que le névrosé n'est pas « un être » mais « un être pour ». L'enfant, la femme, l'ouvrier, l'instituteur sont des êtres pour mais ils ne risquent la névrose que s'ils prennent conscience de leur situation. (D'où l'utilité de ces organismes d'adaptation, de réadaptation...).

D'autre part, on a pu définir l'aliénation sociale

par une formule : « le sujet est toujours ailleurs ». L'homme est manipulé par une grande mécanique : « tu feras tel travail », « il faut avoir vu... il faut être ainsi... il faut avoir... il faut... » Nous retrouvons l'impayable style pédagogique. Qui parle ? Où est passé le sujet ? Mais si la voix s'affaiblit, si le sujet tente de parler, que fera-t-on de lui ? Que devient « on » ?

Ceux qui prétendent former, non des « êtres pour », mais « des êtres », provoquent un légitime scandale : ils sont aussi dangereux pour l'ordre social que pour l'équilibre affectif des individus.

Sommes-nous des utopistes ? Nous ne le savons pas. Notre offre répond à une autre demande qui ne s'est pas encore exprimée, qui s'exprimera peut-être. »

Nicolas Lambert

APPEL A SIGNER LE MANIFESTE POUR L'ANNULATION DU « CODE DE BONNE CONDUITE DES INTERVENTIONS DES ENTREPRISES EN MILIEU SCOLAIRE »

Jusqu'en mars 2001, de nombreux textes rappelaient clairement le principe constitutionnel de laïcité et de neutralité de l'Ecole.

À cette date, une circulaire aux termes ambigus, le « code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire » (circulaire n°2001-053 du 28 mars 2001, publiée au BOEN n°14 du 5 avril 2001) est venue autoriser des pratiques contraires à ce principe.

Depuis la publication de ce texte, les pratiques commerciales et publicitaires se développent au sein même du service public de l'Éducation nationale, les « partenariats » se multiplient tant au niveau du Ministère que des établissements.

C'est ainsi par exemple que, bafouant le principe de neutralité, le Ministère a fait de la publicité pour la firme de vêtements « Morgan » à l'occasion de la campagne, « Le respect ça change l'école ! », qu'il « confie » la formation des professeurs de sciences économiques et sociales à l'Institut de l'Entreprise (émanation du MEDEF), qu'il charge Disneyland de l'orientation des élèves, ou encore que la société « Scaramouche » installe des panneaux publicitaires dans les établissements scolaires.

Le caractère dangereux et illégal de ce texte a été confirmé par un jugement.

En effet, alors que le Ministère se référait à cette circulaire pour « justifier » l'organisation des « Masters de l'économie » (voir texte du manifeste), le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a déclaré, en juillet 2004, ce jeu illégal*.

Plusieurs organisations, élus et citoyens ont entrepris des démarches pour obtenir l'annulation de

ce code.

Relevons parmi les différentes actions menées dans cette perspective :

- Un recours, déposé devant le Conseil d'État par Gilbert Molinier (cette demande n'a pas abouti)
- Des courriers adressés à plusieurs reprises par l'association ATTAC au Ministre de l'Éducation nationale et aux parlementaires.
- Des questions écrites de Députés adressées au Ministre de l'Éducation nationale .
- Plusieurs publications, dont celle de « Résistance à l'agression publicitaire » (RAP).
- Une lettre-pétition lancée par « Casseurs de pub » pour interpeller les Députés.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de regrouper les différentes initiatives engagées et de développer la mobilisation pour obtenir l'abrogation de ce texte.

**Depuis la publication du
« manifeste », les pratiques
commerciales et publicitaires se
développent au sein même du
service public de l'Éducation
nationale, les « partenariats » se
multiplient tant au niveau du
Ministère que des établissements.**

C'est l'objectif du
**MANIFESTE POUR
L'ANNULATION DU CODE DE BONNE
CONDUITE DES INTERVENTIONS DES
ENTREPRISES EN MILIEU SCOLAIRE** qui
sera notamment adressé au ministère de l'Éducation nationale.

Ce manifeste et la liste des organisations et personnalités qui en sont déjà signataires vous seront adressés si vous en faites la demande à :
Christiane Levilly 43 Avenue de Paris 78 000 Versailles ou christiane.levilly@free.fr.
Le texte de la circulaire pourra également vous être communiqué.

(note de Sud Education 66 : ce texte est disponible sur notre site internet :

www.sudeducation66.org

rubrique « Journal », numéro 7)

[Suite page 17]

[suite de la page 16]

Pour obtenir les autres documents mentionnés ci-dessus, veuillez prendre contact avec les associations concernées.

ATTAC, 66-72, rue Marceau, 93100 Montreuil-sous-bois. Tél. 01 41 58 17 40.

Casseurs de Pub, 11, place Croix-Pâquet, 69001 Lyon. Tél. 04 72 00 09 82

R.A.P. (Résistance à l'agression publicitaire), 53, rue Jean-Moulin, 94300 Vincennes. Tél. 01 43 28 39 21

*Jugement obtenu par un professeur de philosophie, Gilbert Molinier, qui avait déposé un recours contre l'organisation de ce jeu dans l'établissement où il enseigne.

Extraits du jugement :

« Considérant que ce jeu n'a pu se dérouler dans l'établissement sans l'accord au moins verbal du chef d'établissement ; que ce jeu qui avait

clairement des objectifs publicitaires et commerciaux pour la banque organisatrice tombait sous le coup de la prohibition des initiatives de nature publicitaire, commerciale, politique ou confessionnelle figurant au règlement intérieur de l'établissement ; qu'il contrevenait également au principe de neutralité de l'école rappelé par de nombreuses circulaires et notes de service émanant du ministre de l'éducation nationale ; qu'enfin, son organisation aurait dû être autorisée par le conseil d'administration de l'établissement, qui, aux termes de l'article L. 421-4 du code de l'éducation, « règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement » ; que, pour tous ces motifs, la décision prise par le proviseur du lycée Auguste Blanqui d'autoriser le déroulement de ce jeu dans l'établissement est illégale et doit, donc, être annulée. »

...BRÈVES...

LE PLAN B !

La mondialisation fait tâche d'huile ! Le journal de critique des médias PLPL fusionne avec Fakir et devient Le Plan B. « Le journal délicieux de critique des médias et d'enquêtes sociales » sera disponible en mars dans les kiosques.

Si vous désirez vous aussi lutter contre le PPA

(Parti de la Presse et de l'Argent) et que vous ne savez plus que faire de vos euros. Soutenez ce projet dès maintenant en vous abonnant : 20€ les 10 numéros. Chèque à l'ordre de « La Sardonie libre » : Le Plan B, 10 rue des Haies 75020 Paris. www.leplanb.org (site en construction).

Benjamin Garcia

GRÈVE DES FONCTIONNAIRES LE 02 FÉVRIER 2006

L'Union Syndicale Solidaires et SUD éducation sont les premiers à réclamer l'organisation de grèves interprofessionnelles public/privé. Face à la casse du droit du travail et à la précarité montante c'est en fait le problème de l'augmentation des salaires qui a décidé les fédérations de fonctionnaires à appeler à la grève !!!

Benjamin Garcia

Inacceptable !!! Un proviseur révoqué pour homosexualité !

Le 9 janvier 2006, le Proviseur du Lycée technique Emile-Peytavin de Mende (Lozère) a été révoqué de ses fonctions après une procédure engagée au mois d'octobre. Cette décision est venue sanctionner "une attitude jugée incompatible avec l'image et le comportement que se doit de respecter tout personnel de direction" d'après le Ministère de l'Éducation nationale. Comment justifier cette sanction, la plus sévère dans le service public, si ce n'est par l'homophobie de ses pairs ? En effet, il n'est question ici, ni d'atteinte à la pudeur ou encore de prosélytisme, mais du journal intime d'un homme qui évoque sa vie professionnelle et sentimentale, ceci, d'après les dires d'internautes familiers du blog, avec assez de pudeur et sans référence apparente à son identité. Par cette révocation, l'Éducation nationale montre la plus mauvais exemple, celui d'une violente intolérance.

(d'après SOS homophobie)

LA PRÉCARITÉ À L'ÉDUCATION NATIONALE S'EXPÉRIMENTE DÉJÀ SUR CERTAINES CATÉGORIES...

Gilles De ROBIEN introduit progressivement la bi-valence, en demandant aux professeurs d'être en mesure d'enseigner deux matières. Ce projet, s'accompagne de celui des remplacements à l'interne, pour les absences inopinées de courte durée. Ainsi se met en place progressivement un dispositif qui permet d'introduire petit à petit une déréglementation du système éducatif. L'objectif final étant de précariser chaque personne, en supprimant progressivement tous les statuts des personnels. Les postes à profil, avec recrutement et salaire personnalisés font leur apparition, bientôt ils seront la règle pour tous... Il y a derrière tout cela, une volonté politique de banaliser l'idée qu'on est tous polyvalents et interchangeables. Une volonté politique de faire entrer dans les mœurs la concurrence permanente entre les individus, avec la crainte du chômage.

Cela rappelle étrangement ce qui s'est passé avec les Surveillants MI/SE :

Ils avaient un statut d'Etudiant Salarié, qui garantissait à chacun un salaire, contre une prestation éducative. Le recrutement se faisait uniquement sur critères sociaux et anonymement, ils disposaient d'un aménagement horaires pour suivre leurs études. Cette formule permettait à des jeunes issus de milieux modestes d'entrer dans des cycles universitaires, grâce à un emploi aménagé, et un revenu correct.

Pour casser cela, Allègre a créé en 2000 les Aide-Educateurs recrutés sur profil, avec des contrats de droit privé. Cette création d'un nouveau corps permettait une première remise en cause du statut des MI/SE, en remplaçant progressivement les uns par les autres. Au passage, cela permettait aussi d'expérimenter la concurrence et la rivalité en montant les deux catégories l'une contre l'autre. Enfin, pour achever l'œuvre libérale nocive d'Allègre, Ferry a inventé les Assistants d'Education, qui doivent devenir le seul et unique

corps d'encadrement des élèves. Eux sont recrutés directement par les chefs d'établissement, sur des contrats individualisés, renouvelables tous les ans. Ainsi, pour trouver un poste, ils doivent faire des demandes partout, et répondre à tous les entretiens d'embauches. Pour garder un poste, ils doivent se montrer dociles. En 2003, un grand mouvement est parti des surveillants contre cette déréglementation.

Mais les surveillants ont perdu cette bataille, car ils se sont retrouvés isolés, alors que leur combat était celui de tous. Et l'on peut dire même celui de tous les fonctionnaires (en effet, c'était la première fois qu'un statut était remis en cause). A présent, la situation pénible que vivent actuellement les Assistants d'Education est là pour nous montrer que s'expérimente sur leur dos, ce qui sera la règle pour tous demain.

Hier les MI/SE, aujourd'hui les Agents, demain les CPE et les PLP, après-demain tous les enseignants !

N'attendons pas qu'il soit trop tard, agissons tous ensembles contre cette casse des services publics programmée par les Sarkozy-Villepin, et mise en place par les hauts fonctionnaires de notre administration qui agissent de concert avec le Medef. En effet, depuis cette année, ce syndicat du patronat aux idées réactionnaires, entre officiellement dans les établissements scolaires.

Réagissons vite, sinon demain, nous serons tous des précaires, licenciables et corvéables à merci.

Deux ouvrages traitent de cette dérive de l'Education Nationale, des livres à lire, car ils détaillent les directives de l'Europe, et décrivent ce que sera l'école libérale qui nous attend :

- *Tableau noir*, de Gérard Sélys et Nico Hirtt, éditions EPO

- *Les nouveaux maîtres de l'école*, de Nico Hirtt, éditions EPO.

Michel Benkemoun